

# bulletin

Le CRCIC est l'organisme de réglementation désigné par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour réglementer la profession de consultant en immigration et en citoyenneté ainsi que de conseiller d'étudiants étrangers.

2016 - 8<sup>e</sup> numéro



**icccrc**  
IMMIGRATION CONSULTANTS OF  
CANADA REGULATORY COUNCIL  
**CRCIC**  
CONSEIL DE RÉGLEMENTATION DES  
CONSULTANTS EN IMMIGRATION DU CANADA

## DANS CE NUMÉRO

[Programme ontarien des candidats à l'immigration \(POCI\)](#)

[Le CRCIC salue la poursuite de consultants en immigration non autorisés qui a été menée par l'ASFC](#)

[Le Programme de visa pour démarrage d'entreprise continue de croître](#)

[Annulation des changements apportés par les conservateurs en matière de citoyenneté : le Sénat demeure un facteur d'incertitude](#)

[Le CRCIC offre son soutien aux membres situés à Fort McMurray, en Alberta](#)

[Juanita Maldonado, CRIC, ancienne membre du personnel d'un député fédéral, membre du conseil d'administration du CRCIC](#)

[Rapport d'heures de FPC](#)

[Cours développement de la relation CRIC-client](#)

[Immigration canadienne: les travailleurs de l'industrie alimentaire mieux placés pour obtenir l'entrée express](#)

[Un changement de cap par rapport à la stratégie d'immigration axée sur le volet économique rééquilibre le programme](#)

[L'armée pourrait aider à l'accueil des réfugiés selon M. McCallum](#)

[Un YMCA en Nouvelle-Écosse étend son programme pour aider plus d'immigrants](#)

## DATES À VENIR

<b>23 mai</b>	Journée nationale des patriotes – Fermeture des bureaux du CRCIC
<b>31 mai</b>	Date limite pour suivre le cours Développement de la relation CRIC-client
<b>1<sup>er</sup> juillet</b>	Date limite pour la vérification de conformité

## SUIVEZ LES DERNIÈRES NOUVELLES SUR NOS MÉDIAS SOCIAUX



[Facebook](#)



[Twitter](#)



[LinkedIn](#)

## PROGRAMME ONTARIEN DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION (POCI)

---

### Suspension temporaire de l'acceptation de demandes pour certains volets du POCI qui font l'objet d'une forte demande

#### AVIS IMPORTANT

En raison des changements que l'Ontario a apportés afin de mieux faire correspondre les volets du programme aux besoins du marché du travail, la province a déjà reçu un nombre suffisant de demandes dans le cadre du POCI pour atteindre le quota de 2016 que le gouvernement fédéral a fixé. Cela témoigne du fait que l'Ontario demeure une destination très prisée des travailleurs hautement qualifiés.

À l'instar d'autres provinces, l'Ontario a pris la décision responsable de suspendre temporairement l'acceptation de demandes pour certains volets du POCI qui font l'objet d'une forte demande. En effet, d'autres provinces ont fait la même chose par le passé après avoir atteint leur quota. Soulignons que cette mesure ne s'applique pas aux volets du POCI qui sont moins en demande et aux autres options qui sont offertes.

- Le 16 février 2016, l'Ontario a cessé d'envoyer des déclarations d'intérêt pour le volet Priorité basée sur le capital humain (Entrée express) du POCI.
- À compter du 9 mai 2016 à 17 h (HAE), l'Ontario suspend temporairement l'acceptation de nouvelles demandes pour les volets suivants du POCI qui font l'objet d'une forte demande :
  - Présélection de l'employeur;
  - Candidats étrangers titulaires d'une maîtrise;
  - Candidats étrangers titulaires d'un doctorat.
- Les demandes visant les volets Présélection de l'employeur et Candidats étrangers (titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat) envoyées après le 9 mai 2016 à 17 h (HAE) ne seront pas traitées et seront renvoyées aux candidats avec leur paiement.
- Le POCI continuera d'accepter les demandes présentées pour le volet Travailleurs étrangers qui ont reçu une offre d'emploi et du volet Étudiants étrangers qui ont reçu une offre d'emploi au fur et à mesure que les demandes de présélection de l'employeur seront évaluées. Seuls les travailleurs étrangers et les étudiants étrangers **dont l'offre d'emploi a été approuvée à l'issue du processus de demande de présélection de l'employeur** peuvent présenter une demande au POCI. Ces demandeurs disposeront de 60 jours à compter de la date de la lettre d'approbation de la présélection de l'employeur pour présenter une demande à l'un ou l'autre de ces volets.
- Le POCI continue d'accepter et de traiter les demandes pour le [volet Travailleurs qualifiés francophones](#) et le [volet Entreprises](#). Le POCI continue également d'accepter les déclarations d'intérêt pour le [volet Entrepreneurs](#).
- L'Ontario demeure une destination de choix pour les travailleurs de partout dans le monde et leur famille.
- Nous prévoyons que l'Ontario recevra son quota de désignations du gouvernement fédéral pour 2017 avant la fin de novembre 2016, et nous comptons être en mesure d'accepter des demandes pour certains volets dans six mois.
- Comme ce programme a des effets positifs sur l'économie ontarienne, la province poursuit ses pourparlers avec le gouvernement fédéral concernant le nombre de candidats à accueillir.

## Il existe de nombreuses façons d'immigrer en Ontario

- Le gouvernement fédéral établit le nombre annuel maximal de désignations que l'Ontario peut faire. Chaque année, environ 300 000 immigrants s'établissent au Canada. L'Ontario peut en sélectionner 5500 en 2016 par l'entremise du Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI). Ce programme, qui ne compte que pour 1,8 pour cent de l'immigration totale au Canada, a pour but de combler des pénuries sur le marché du travail en accueillant des travailleurs qualifiés. Il s'agit de l'une des façons d'immigrer en Ontario.
- Veuillez consulter les pages Web des volets qui acceptent encore des demandes ou des déclarations d'intérêt : le [volet Travailleurs qualifiés francophones](#), le [volet Entreprises](#) et le [volet Entrepreneurs](#).
- [Le gouvernement fédéral propose également d'autres possibilités.](#)

Consultez la [page Web Mises à jour de POCI](#) pour vous tenir au courant des nouvelles, des annonces et des nouveaux développements concernant le Programme ontarien des candidats à l'immigration.

Pour en savoir davantage, consultez notre [Foire aux questions](#).

## Nous améliorons notre système

L'Ontario tient à assurer la simplicité et l'efficacité de son système de traitement des demandes. Le processus de demande du POCI sera amélioré au cours des prochains mois, notamment par la transition vers un système de traitement en ligne. Nous avons pour objectif de faciliter la présentation des demandes et d'améliorer les délais de traitement.

## Séance d'information

Le ministère a prévu une séance d'information pour le lundi 16 mai 2016, de 10 h à 11 h 30 (HAE). Veuillez confirmer votre participation à cette séance d'ici le vendredi 13 mai par courriel à Eric Knott [eric.knott@ontario.ca](mailto:eric.knott@ontario.ca). Les coordonnées de la téléconférence vous seront communiquées en avance.

Source : Ministère des Affaires civiles, de l'Immigration et du Commerce International



## LE CRCIC SALUE LA POURSUITE DE CONSULTANTS EN IMMIGRATION NON AUTORISÉS QUI A ÉTÉ MENÉE PAR L'ASFC

---

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a annoncé que deux consultants en immigration non autorisés ont été sommés de comparaître au palais de justice. Rajinder Singh et Resham Singh font face à trois chefs d'accusation en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) et à deux chefs d'accusation en vertu du *Code criminel*. S'ils sont reconnus coupables, ils sont passibles de 10 ans de prison.

Rajinder Singh et Resham Singh sont accusés d'avoir incité des personnes à faire de fausses présentations dans leur demande d'immigration et demande d'asile et de s'être adonnés à la fabrication et à l'usage de documents contrefaits. Ils sont également accusés d'avoir agi comme représentants en immigration contre rémunération, une violation de la LIPR. Selon l'enquête de l'ASFC, ils auraient eu environ 600 clients qui ont immigré au Canada depuis l'an 2000.

« Nous saluons les efforts soutenus de l'ASFC pour traduire en justice les représentants non autorisés », a déclaré Christopher Barry, président et chef de la direction intérimaire du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC). « La fraude à l'immigration représente un risque énorme pour les personnes qui veulent arriver à bon port au Canada et commencer une nouvelle vie. Nous sommes heureux que deux autres cas soient portés devant les tribunaux. » Le CRCIC est l'organisme de réglementation national qui régit les consultants en immigration et en citoyenneté ainsi que les conseillers d'étudiants étrangers canadiens. La LIPR et la *Loi sur la citoyenneté* exigent que toute personne qui fournit des conseils ou des services de représentation en matière d'immigration ou de citoyenneté canadienne moyennant des frais ou toute autre forme de rétribution soit membre en règle du CRCIC. Sont exemptés de cette exigence les membres en règle d'un barreau provincial ou territorial ou de la Chambre des notaires du Québec.

Rajinder Singh a été arrêté et a comparu le 10 mai au palais de justice de Montréal et Resham Singh a reçu une sommation à comparaître le 9 juin 2016 au palais de justice de Montréal.

« L'ASFC mène des enquêtes et poursuit les contrevenants en matière d'immigration avec toute la rigueur de la loi. Les fraudes en matière d'immigration sont des actes criminels. Ne soyez pas victime de fraude. Des consultants malhonnêtes peuvent chercher à profiter des personnes qui souhaitent venir s'établir au Canada, et ils représentent une menace grave à l'intégrité du système d'immigration du Canada. C'est pourquoi l'ASFC agit afin de poursuivre les responsables devant les tribunaux. »

Nous encourageons le public à signaler les représentants non autorisés à l'ASFC par téléphone au 1-888-502-9060 ou au CRCIC en remplissant une plainte à [www.icrc-crcic.ca](http://www.icrc-crcic.ca). De l'information concernant la fraude à l'immigration est aussi disponible sur [www.fraudealimmigration.ca](http://www.fraudealimmigration.ca).



TM/MC

Sources : Agence des services frontaliers du Canada  
La Presse+

## LE PROGRAMME DE VISA POUR DÉMARRAGE D'ENTREPRISE CONTINUE DE CROÎTRE

---

**Le 5 mai 2016 – Ottawa (Ontario)** – Un plus grand nombre d'entrepreneurs immigrants viennent au Canada dans le cadre du Programme de visa pour démarrage d'entreprise. Les avantages qui en découlent favorisent une croissance et offrent des débouchés aux familles de la classe moyenne à l'échelle du pays.

En date du 2 mai 2016, 51 entrepreneurs étaient devenus résidents permanents du Canada par l'entremise du programme; ces entrepreneurs représentent 26 nouvelles entreprises qui ont été ou qui seront mises sur pied dans diverses villes de l'ensemble du Canada, dont Sydney, Halifax, Fredericton, Toronto, Mississauga, Waterloo, Thunder Bay, Calgary, Whistler, Vancouver et Victoria.

« Le Programme de visa pour démarrage d'entreprise a connu un départ lent, mais il n'a cessé de croître pour atteindre sa vitesse de croisière », a affirmé aujourd'hui le secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, M. Arif Virani. « Chaque nouvelle entreprise qui est mise sur pied ici a le potentiel d'offrir des emplois et des occasions d'affaires aux Canadiens, et d'ainsi contribuer à la croissance et à la diversité du pays. »

Les personnes qui ont vu leur demande acceptée dans le cadre du Programme de visa pour démarrage d'entreprise proviennent de divers pays comme l'Afrique du Sud, l'Australie, la Chine, le Costa Rica, l'Égypte, l'Inde, l'Iran et l'Uruguay, et d'un vaste éventail de secteurs comprenant les technologies, la fabrication de produits alimentaires, l'éducation, la recherche médicale, les banques, les ressources humaines et la publicité.

Ce programme pilote, d'une durée de cinq ans, permet aux entrepreneurs qui bénéficient de l'appui d'une organisation canadienne désignée de présenter une demande de résidence permanente pendant qu'ils mettent leur entreprise sur pied au Canada. La demande associée à ce programme est en hausse; en effet, on poursuit toujours le traitement de plus de 50 demandes de résidence permanente supplémentaires provenant d'entrepreneurs du monde entier qui bénéficient de l'appui d'un fonds de capital-risque canadien désigné, d'un groupe d'investisseurs providentiels désigné ou d'un incubateur d'entreprises désigné pour mettre sur pied leur entreprise au Canada.

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada



## ANNULATION DES CHANGEMENTS APPORTÉS PAR LES CONSERVATEURS EN MATIÈRE DE CITOYENNETÉ : LE SÉNAT DEMEURE UN FACTEUR D'INCERTITUDE

Le gouvernement libéral a fait un pas de plus vers l'annulation des changements controversés apportés par son prédécesseur conservateur à la façon dont le Canada attribue la citoyenneté.

Le projet de loi C-6 revient devant la Chambre, maintenant que le Comité permanent de l'immigration et de la citoyenneté de la Chambre des communes a terminé la semaine dernière l'examen de l'un des projets de loi phares du gouvernement. Le président libéral du Comité a dit espérer que le projet de loi soit adopté à temps pour la fête du Canada le 1<sup>er</sup> juillet, mais tout comme le ministre de l'Immigration John McCallum (Markham-Thornhill, Ont.), il avoue craindre la décision du Sénat, dominé par les conservateurs.



L'adoption du projet de loi C-6 permettrait au gouvernement de remplir une promesse faite pendant la campagne du Parti libéral, soit d'abroger les articles « inéquitables » du projet C-24, la *Loi renforçant la citoyenneté canadienne*, adoptée en 2014 par l'ancien gouvernement conservateur. Le projet de loi C-24 avait apporté une série de modifications aux lois entourant l'attribution de la citoyenneté, notamment en augmentant le temps que les résidents permanents doivent passer au Canada en vue de se qualifier pour la citoyenneté, en élargissant la tranche d'âge des demandeurs qui doivent démontrer leur connaissance du Canada et d'une langue officielle, et en accordant au gouvernement le pouvoir de répudier la citoyenneté canadienne des citoyens à double citoyenneté ayant « commis des gestes particuliers contraires à l'intérêt national du Canada ».

Le fait d'accorder au gouvernement le pouvoir de répudier la citoyenneté des citoyens à double nationalité s'est révélé l'élément le plus controversé du projet de loi C-24. Les conservateurs ont fait valoir haut et fort l'importance de répudier la citoyenneté des terroristes déclarés coupables, tandis que les libéraux et autres intervenants soutenaient que les Canadiens ayant la double citoyenneté ne devraient pas être traités différemment des personnes ayant seulement la citoyenneté canadienne. Le débat a été abordé dans la campagne électorale fédérale et s'est poursuivi par la suite, les politiciens libéraux ayant à maintes reprises martelé le slogan « Un Canadien est un Canadien » pour faire valoir leur point de vue.

Le projet de loi C-6 retirerait au gouvernement le droit de répudier la citoyenneté des étrangers ayant la double citoyenneté pour ces motifs. Il permettrait également aux demandeurs de citoyenneté de comptabiliser le temps passé au Canada avant d'obtenir la résidence permanente afin de remplir les exigences en matière de résidence, accorderait au gouvernement le droit de saisir des documents utilisés pour obtenir la citoyenneté de façon frauduleuse, et plus encore.

### Le Sénat, facteur d'incertitude

Le Comité permanent de l'immigration et de la citoyenneté de la Chambre des communes a terminé son examen du projet de loi C-6 et l'a retourné à la Chambre avec deux modifications le 5 mai. Le Comité a entendu 27 témoins au cours des cinq rencontres consacrées à l'examen du projet de loi.

Le député libéral Borys Wrzesnewskij (Etobicoke Centre, Ont.), qui préside le Comité, a déclaré en entrevue que même s'il était « difficile de prédire » ce qui se passera une fois le projet de loi soumis au Sénat, il demeurait « prudemment confiant » que « d'ici la fin de la session parlementaire... nous pourrions de nouveau affirmer au Canada : "Un Canadien est un Canadien" ».

Le bureau du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Dominic LeBlanc (Beauséjour, N.-B.), à qui il incombe de faire avancer les projets de loi à la Chambre des communes, n'avait pas répondu à une demande de commentaires au moment de mettre sous presse.

Le mois dernier, M. McCallum a expliqué au Comité permanent de l'immigration et de la citoyenneté de la Chambre des communes que la mise en œuvre allait vraisemblablement être reportée une fois le projet de loi C-6 adopté, « de manière à prévenir l'accumulation d'un arriéré de demandes de citoyenneté découlant de cette modification ».

M. McCallum a lui aussi déclaré qu'il était « difficile de prédire » la façon dont le Sénat allait aborder le projet de loi. On retrouve un plus grand nombre de conservateurs au Sénat que de libéraux ou d'indépendants, bien que les sénateurs libéraux et indépendants disposent d'une mince majorité s'ils votent en bloc.

Le Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie est généralement responsable de la législation relative à l'immigration, et à la dernière législature, il avait examiné le projet de loi C-24. Les conservateurs sont actuellement majoritaires au sein de ce Comité.

Aucun des six sénateurs conservateurs du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie n'a accepté d'être interviewé au sujet du projet de loi C-6. Le sénateur conservateur Kelvin Ogilvie, président du Comité, a refusé nos demandes d'entrevue par l'intermédiaire d'un membre du personnel de son bureau, citant son rôle de président.

La sénatrice conservatrice et membre du Comité Judith Seidman a elle aussi refusé d'être interviewée par l'intermédiaire d'un membre de son personnel, invoquant que le projet de loi se trouvait toujours devant la Chambre.

La sénatrice conservatrice et membre du Comité Carolyn Steward Olsen a déclaré par courriel qu'elle n'allait pas commenter le projet de loi C-6 ni prendre de décision à ce sujet avant qu'il ne soit soumis au Comité des affaires sociales.

## **Modifications**

Les modifications apportées par le Comité permanent de l'immigration et de la citoyenneté de la Chambre des communes au projet de loi C-6 comprennent un libellé exigeant que le ministre de l'Immigration « prenne en compte les mesures d'accommodement raisonnables pour répondre aux besoins de l'auteur d'une demande de citoyenneté qui est une personne handicapée », et clarifiant que le ministre conserverait tout de même le pouvoir d'accorder la citoyenneté à des demandeurs dans certains cas particuliers « afin de remédier à une situation d'apatridie ou à une situation particulière et inhabituelle de détresse ou de récompenser des services exceptionnels rendus au Canada ».

M. McCallum a déclaré au Comité permanent de l'immigration et de la citoyenneté de la Chambre des communes, le mois dernier, qu'il était ouvert à la possibilité de modifier le projet de loi, et qu'il envisageait une proposition visant à accorder aux citoyens dont la citoyenneté est répudiée par le gouvernement pour fraude en matière de citoyenneté la possibilité d'interjeter appel de la décision.

Les cas de fraudes en matière de citoyenneté – dans le cadre desquelles les personnes se voient attribuer la citoyenneté en prétendant remplir les exigences alors que ce n'est pas le cas – continuent de poser problème pour Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, en partie en raison de l'incapacité de la GRC et de l'Agence des services frontaliers du Canada de partager les renseignements pertinents avec IRCC dans certains cas, pouvait-on lire dans un rapport publié la semaine dernière par le vérificateur général Michael Ferguson.

## **M. McCallum défend les seuils de compétences linguistiques minimales**

Interrogé par l'opposition le mois dernier au sujet du Comité permanent de l'immigration et de la citoyenneté de la Chambre des communes, M. McCallum a défendu la décision du gouvernement d'annuler un changement apporté à la législation conservatrice sur la citoyenneté, lequel élargissait la tranche d'âge des demandeurs devant subir une évaluation de leur connaissance du Canada et de leur maîtrise d'une langue officielle.

Le projet de loi C-6 exempterait les demandeurs âgés de moins de 18 ans et de plus de 55 ans de ces évaluations. La *Loi renforçant la citoyenneté canadienne* avait abaissé l'âge minimum à 14 ans et augmenté l'âge maximum à 65 ans.

M. McCallum a déclaré que des immigrants plus âgés sont admis au Canada depuis longtemps sans avoir appris l'anglais ou le français, et que la société canadienne n'en a jamais subi de préjudice.

Le député conservateur David Tilson (Dufferin-Caledon, Ont.) a demandé si le seuil de compétences linguistiques minimales existant de 14 ans « n'était pas aussi être un avantage pour les adolescents du point de vue de leur éducation. Autrement dit, s'ils fréquentent l'école, ils doivent comprendre ce qui s'y passe, que ce soit en français ou en anglais. »

M. McCallum a déclaré qu'il ne craignait pas l'effet que pouvait avoir le fait de ramener l'âge minimum des évaluations linguistiques obligatoires de 14 à 18 ans sur la capacité des jeunes immigrants d'apprendre une langue officielle.

« Je suis convaincu qu'un jeune Canadien de 16 ans nouvellement arrivé aura amplement de possibilités d'apprendre l'anglais et le français, et qu'il le fera. Nous avons pu le constater à l'échelle du pays pendant de nombreuses années, si ce n'est depuis toujours », a-t-il ajouté.

Le gouvernement investit déjà des dizaines de millions de dollars en formation linguistique et n'a pas envisagé la possibilité d'investir davantage dans ces programmes, plutôt que d'assouplir les exigences linguistiques, a répondu M. McCallum à une question de la porte-parole conservatrice en matière d'immigration, Michelle Rempel (Calgary Nose Hill, Alberta).

Source : [hilltimes.com](http://hilltimes.com)



## LE CRCIC OFFRE SON SOUTIEN AUX MEMBRES SITUÉS À FORT MCMURRAY, EN ALBERTA

---

La semaine dernière, le CRCIC a réagi rapidement en soutenant les consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) dont les vies ont été mises en veille en raison des feux de forêt qui ont touché Fort McMurray, en Alberta.

« Nos pensées et nos prières vont à tous les résidents », a déclaré Christopher Barry, président et chef de la direction intérimaire. « Nous nous préoccupons avant tout de leur bien-être. Nous offrons notre soutien à tous les CRIC touchés, qui en font la demande, pour assurer une continuité efficace de leur pratique une fois que leurs activités reprendront. »

Le CRCIC a communiqué avec les CRIC pour leur offrir de l'aide au moment de la reprise de leurs services professionnels. Des dérogations seront accordées pour toute obligation réglementaire les touchant.

Nous encourageons les CRIC en Alberta dont leur pratique n'a pas été touchée par les feux de forêt à offrir bénévolement leurs services pour gérer les dossiers clients. Pour renseignements, veuillez écrire à [communications@icrc-crcic.ca](mailto:communications@icrc-crcic.ca).

## JUANITA MALDONADO, CRIC, ANCIENNE MEMBRE DU PERSONNEL D'UN DÉPUTÉ FÉDÉRAL, MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CRCIC

---

Lorsque Juanita Maldonado travaillait dans le bureau de l'ancien député fédéral Wayne Marston, elle a reçu une lettre de présentation du CRCIC, un aimant et de l'information sur le site Web de l'organisme de réglementation. Elle a immédiatement éprouvé de l'intérêt pour la pratique de services-conseils en immigration. Le reste, c'est de l'histoire ancienne. En 2014, tout en travaillant pour l'ancien député fédéral, elle est devenue CRIC.

Mme Maldonado est mue par les principes d'équité, d'égalité et de justice, des fondements qui sont au centre de la plupart des décisions qu'elle a prises depuis l'âge adulte. Le fait de défendre des droits joue depuis toujours un rôle important dans les tâches qu'elle accomplit à titre de consultante en immigration, et elle trouve que lorsqu'elle y parvient, c'est l'aspect le plus enrichissant, et aussi celui qu'elle apprécie le plus, de sa pratique. Son travail au sein du conseil d'administration présente des défis mais il est aussi enrichissant; elle éprouve particulièrement du plaisir à travailler avec le personnel du CRCIC.



Élue au conseil d'administration du CRCIC pour la première fois en 2015, Juanita consacre son temps libre à chanter et jouer de la guitare et de l'orgue.

Lorsqu'on lui demande comment elle protège et informe le public dans le cadre de sa pratique, Mme Maldonado répond qu'elle fait toujours savoir aux gens qu'elle est consultante réglementée en immigration canadienne et que s'ils connaissent quelqu'un ayant besoin d'aide professionnelle en matière d'immigration, elle peut leur être utile. Son engagement auprès du public pour l'informer sur les lois concernant la pratique d'immigration contribue grandement à l'image positive de l'industrie. Elle espère aussi continuer à se servir de son expérience de travail auprès d'un député pour entamer la conversation avec les représentants élus.

## RAPPORT D'HEURES DE FPC

---

Nous rappelons aux CRIC qu'ils doivent faire le rapport d'heures de FPC en fournissant le [Formulaire de rapport](#) requis et toute documentation à l'appui après avoir assisté à un événement. Même si un fournisseur peut faire le rapport d'heures de FPC au nom d'un CRIC, cela ne dégage pas le CRIC de sa responsabilité. Le CRIC doit s'assurer de faire correctement le rapport des heures de CPD accumulées lors de l'événement.

## COURS DÉVELOPPEMENT DE LA RELATION CRIC-CLIENT

---

La date limite pour suivre le cours Développement de la relation CRIC-client a été prolongée au **31 mai 2016**. Si vous n'avez pas encore suivi le cours, veuillez vous inscrire le plus tôt possible. Des pénalités s'appliquent si le cours n'est pas suivi dans le délai prescrit. Veuillez consulter la section 11 du [Règlement de la formation en pratique professionnelle](#) pour plus de renseignements et cliquer [ici](#) pour vous inscrire au cours Développement de la relation CRIC-client.



## IMMIGRATION CANADIENNE: LES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE MIEUX PLACÉS POUR OBTENIR L'ENTRÉE EXPRESS

Au Canada, en 2015, au cours des 12 premiers mois d'existence du système très attendu Entrée express, 191 279 personnes ont déposé une demande. De ces personnes, 31 000 ont été invitées à devenir résidentes permanentes – 16 pour cent desquelles travaillaient dans les industries alimentaire et culinaire.



Le système Entrée express, porte-étendard du système de sélection de l'immigration économique au Canada, a été qualifié de succès en raison de sa méthode juste-à-temps qui a permis le traitement de A à Z de la plupart des demandes dans un délai que le gouvernement escomptait à six mois.

### Quatre-vingts pour cent des cas de visas canadiens sont traités dans les six mois

À la suite d'une évaluation du système Entrée express 12 mois après sa mise en œuvre, il a été établi que 80 pour cent des cas d'immigration avaient été traités dans les six mois selon l'objectif fixé par le gouvernement – à partir du jour de réception de la demande jusqu'à la prise de décision d'un agent d'immigration canadien.

L'évaluation d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada indique que : « Plus de 31 000 invitations à présenter une demande de résidence permanente ont été envoyées à un large éventail d'immigrants très qualifiés et près de 10 000 personnes (demandeurs principaux et leur famille) ont déjà été admises au Canada en tant que résidents permanents. Les principales conclusions indiquent que les professeurs figuraient parmi les 10 professions les plus représentées et que de nombreux étudiants étrangers obtiennent de bons résultats dans le cadre du système Entrée express. »

D'après l'évaluation du système Entrée express, 2356 demandeurs à qui on a donné la possibilité d'immigrer au Canada en 2015 étaient des superviseurs des services alimentaires tandis que 2295 étaient des cuisiniers. Ensemble les deux professions représentaient 16 pour cent du total global de ceux ayant obtenu le statut de résident permanent au Canada.

Parmi les 10 professions les plus courantes des candidats invités au Canada en 2015, on compte les :

- programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs
- vérificateurs/vérificatrices et comptables
- analystes financiers/analystes financières et analystes en placements
- designers graphiques et illustrateurs/illustratrices
- analystes et consultants/consultantes en informatique
- superviseurs/superveuses des ventes – commerce de détail
- ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel
- professeurs/professeuses et chargés/chargées de cours au niveau universitaire

Dans le cadre du système Entrée express, mis en œuvre en janvier 2015, les demandeurs sont tenus de remplir un profil qui est ensuite ajouté à un bassin de candidats. Chaque demandeur est classé en fonction d'un système d'attribution de points. Des points sont donnés en fonction des qualités personnelles telles que les études, les compétences linguistiques et l'expérience de travail.

Un processus de vérification de l'immigration canadienne qui montre que les compétences d'un demandeur sont en pénurie – une étude d'impact sur le marché du travail favorable – accorde automatiquement 600 points dans le cadre du processus d'attribution des points. En tout, 23 tirages ont été effectués, en fonction de seuils de points différents (d'aussi peu que 450 points et jusqu'à 886 points).

Au mois de janvier 2016, le bassin comprenait 60 042 profils de candidats, dont 22,5 pour cent avaient accumulé entre 400 et 449 points, tandis que 36,4 pour cent comptaient entre 350 et 339 points.

En revanche, 191 279 profils de candidats composaient le bassin en 2015. Cependant, 88 048 ont été retirés, car les demandeurs ne répondaient aux critères d'aucun programme ou d'aucune catégorie de l'immigration économique au Canada suivants : candidats des provinces, travailleurs qualifiés (fédéral), travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et expérience canadienne.

Des 103 231 restants ayant répondu aux critères, juste 31 000 (soit 30 pour cent) ont été invités à immigrer au Canada. Les trois principales provinces de destination des candidats invités à immigrer étaient l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario. Seulement huit candidats invités ont choisi d'immigrer au Nunavut, région peu densément peuplée du nord du Canada.

## **Soixante-dix-huit pour cent des demandeurs d'immigration au Canada vivaient déjà au pays**

L'évaluation a constaté que 78 pour cent, soit 22 111 des candidats invités étaient déjà présents au Canada au moment du dépôt de leur demande, ce qui donne à penser que le nouveau système Entrée express favorise les candidats travaillant déjà au Canada qui ont obtenu une étude d'impact sur le marché du travail favorable en lien avec leur travail ou qui ont obtenu un diplôme d'un programme postsecondaire au Canada.

Cependant, le nombre de candidats francophones demeure faible [même si d'après le Recensement du Canada 2011, environ 10 millions de Canadiens ont déclaré parler le français], représentant seulement un pour cent de tous les profils dans le bassin et un maigre deux pour cent des candidats invités à obtenir le statut de résident permanent.

Comme cela avait été le cas en 2014, la Chine, l'Inde et les Philippines constituent les trois principaux pays d'origine des immigrants au Canada, représentant 41 pour cent des candidats invités. En 2015, le Royaume-Uni (5,8 pour cent), l'Irlande (4,3 pour cent) et les États-Unis (3,4 pour cent) se sont classés dans le six principaux pays d'origine alors que le Bangladesh, l'Égypte et l'Iran dégringolaient du classement des 10 premiers.

## **Meilleures professions pour obtenir l'Entrée express au Canada**

D'après les données publiées par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada en 2015, les professions de superviseur des services alimentaires et de cuisinier sont les meilleures pour obtenir l'entrée au Canada par la voie de l'Entrée express. Ces emplois représentent huit pour cent des 31 000 invitations lancées en vertu d'Entrée express pour immigrer au Canada.

# DANS L'ACTUALITÉ

Les 10 professions les plus courantes pour entrer au Canada en vertu du système Entrée express selon les données fournies par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada au 3 janvier 2016 sont les suivantes :

- 8 % — 2356 superviseurs/superviseuses des services alimentaires
- 8 % — 2295 cuisiniers/cuisinières
- 4 % — 1255 analystes et consultants/consultantes en informatique
- 3 % — 940 ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel
- 3 % — 935 programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs
- 3 % — 745 professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire
- 2 % — 669 superviseurs/superviseuses des ventes – commerce de détail
- 2 % — 550 designers graphiques et illustrateurs/illustratrices
- 2 % — 494 vérificateurs/vérificatrices et comptables
- 2 % — 446 analystes financiers/analystes financières et analystes en placements

Source : Workpermit.com



## UN CHANGEMENT DE CAP PAR RAPPORT À LA STRATÉGIE D'IMMIGRATION AXÉE SUR LE VOLET ÉCONOMIQUE RÉÉQUILIBRE LE PROGRAMME

---

Plusieurs experts affirment que la stratégie en matière d'immigration récemment annoncée par le gouvernement libéral est un bon premier pas pour rééquilibrer le programme.

« Nous sommes ravis », affirme Debbie Douglas, directrice générale de l'Ontario Council for Agencies Serving Immigrants (OCASI), un conseil d'organismes au service des immigrants de l'Ontario. « Durant plus d'une décennie, nous avons constaté que la place accordée aux familles et à la protection des réfugiés diminuait au détriment de la classe économique. »

La stratégie de 2016 annoncée en mars par le ministre de l'Immigration John McCallum vise à accueillir environ 300 000 résidents permanents cette année (une augmentation par rapport à l'objectif de 279 200 personnes fixé en 2015) et à augmenter le nombre de personnes acceptées au titre du regroupement familial et de raisons humanitaires tout en comptant encore beaucoup sur la catégorie de l'immigration économique.

David Campbell, économiste en chef du Secrétariat du conseil de l'emploi du Nouveau-Brunswick, affirme que le Canada a besoin d'élargir son immigration.

« Nous faisons face à un défi démographique plus grand au pays et le taux de croissance économique au Canada est lié à la capacité des industries à employer des travailleurs », a-t-il expliqué. « De plus en plus, ces travailleurs devront être composés d'immigrants. »

Au-delà d'une stimulation économique, Mme Douglas affirme que le plan des Libéraux se détourne de l'approche du gouvernement précédent et démontre une compréhension de l'immigration, un élément essentiel à la construction du pays à long terme.

« Nous savons que l'immigration représente l'avenir du Canada, dit-elle. Nous avons besoin de personnes pour faire croître l'économie et pour participer socialement et culturellement. »

### Aspect économique du regroupement familial

Afin de tenir une des promesses faites en campagne, le Parti libéral a augmenté à 80 000 le nombre de places disponibles dans la catégorie du regroupement familial, soit 12 000 places de plus que l'année dernière, et se concentre sur les époux et conjoints de fait. Au-delà des chiffres, M. McCallum a mis l'accent sur la nécessité impérieuse de réduire l'arriéré et la durée de traitement.

« Nous savons combien il est important pour les familles d'être ensemble, a dit M. McCallum. Cela génère une valeur du point de vue social, mais aussi économique dont la société au complet en tire profit. »

Bien que certains critiquent la décision d'augmenter les chiffres pour ce qui est du regroupement familial, arguant que nombre de ces personnes – particulièrement les plus âgées – pourraient représenter un fardeau pour l'économie canadienne, ce n'est pas le sentiment de Mme Douglas.

« Je pense que ces personnes-là oublient le fait que nombre de ces personnes venant ici par le biais du regroupement familial, y compris les parents et les grands-parents, contribuent à l'économie », dit-elle en précisant que les grands-parents jouent un rôle important pour ce qui est de la garde d'enfants et du processus d'acculturation sociale de leurs enfants et petits-enfants.

Howard Ramos, professeur de sociologie à l'Université Dalhousie, à Halifax, qui concentre sa recherche sur l'immigration au Canada atlantique et l'immigration non économique, partage son point de vue. « Ce n'est pas parce que des personnes viennent par le biais du volet familial qu'elles ne travaillent pas », dit-il.

M. Ramos fait remarquer que de nombreux parents et même grands-parents arrivent dans la cinquantaine et sont encore capables de travailler durant 10 à 20 ans.

En outre, il affirme que le regroupement familial permet d'éviter la migration vers une autre destination, un problème avec lequel le Canada atlantique est aux prises, puisqu'il n'arrive pas à retenir les immigrants.

« Les personnes qui ont leur famille ici sont moins susceptibles de déménager à l'extérieur de la région, explique-t-il. Elles sont plus susceptibles de se sentir à l'aise et moins susceptibles de se sentir déchirées entre le désir de rester ou de retourner dans leur pays d'origine. »

Même si M. Campbell convient du fait que l'accroissement du volet de regroupement familial peut aider tout le pays, il précise que cela n'aura que peu d'impact sur la province du Nouveau-Brunswick. Cette province des Maritimes n'a pas la même histoire en matière d'immigration que l'Ontario, le Québec ou la Colombie-Britannique; cela ne permettra pas d'attirer le nombre d'immigrants dont le Nouveau-Brunswick a besoin.

« Nous cherchons à obtenir une certaine flexibilité dans la catégorie économique, explique M. Campbell. Nous avons beaucoup d'industries ayant une pénurie de main-d'œuvre, mais ce ne sont pas nécessairement celles qui peuvent recruter les travailleurs par le biais du programme Entrée express... Nous aimerions que le gouvernement fédéral élargisse sa définition d'Entrée express. »

## **Retour aux racines humanitaires**

Le plan du gouvernement visant à augmenter le nombre total de places allouées aux réfugiés ou pour raison humanitaire à environ 55 800 – un plan dont nombre disent qu'il reconnaît le rôle de chef de file du Canada dans l'histoire en matière des réfugiés – pourra peut-être remédier aux pénuries de main-d'œuvre auxquelles M. Campbell fait allusion, et qui touchent le Canada atlantique et d'autres provinces du Canada.

Il explique que cela est dû au fait que la catégorie d'immigration pour des raisons humanitaires est beaucoup plus flexible qu'Entrée express du point de vue des compétences.

« Toute personne qui vient au Canada pour améliorer ses moyens de subsistance et pour avoir une meilleure qualité de vie peut trouver du travail », dit-il en ajoutant que les possibilités d'emploi dans les usines de transformation du poisson, le secteur manufacturier et l'industrie du service à la clientèle par téléphone ne représentent pas nécessairement des salaires élevés, mais le Nouveau-Brunswick a un coût de la vie peu élevé.

Les nouveaux arrivants sont prêts à accepter ce type d'emploi pour assurer un meilleur avenir à leurs enfants, déclare John Shields, directeur intérimaire du Ryerson Centre for Immigration and Settlement à Toronto.

« Bien entendu, nous ne voulons pas que les gens soient exploités quand ils viennent au Canada, dit M. Shields, mais l'économie canadienne a besoin de personnes ayant toutes sortes de compétences que ce soient des techniciens très, très qualifiés ou des cols bleus. »

M. Shields fait remarquer que durant la dernière décennie ce type d'emploi de col bleu, que les personnes nées au Canada n'occupent pas d'emblée, a été pourvu par des travailleurs temporaires étrangers qui sont souvent exploités ainsi que par des personnes qui immigreront par le biais des programmes des candidats des provinces aux plafonds moins élevés.

M. Ramos ajoute qu'en se dotant d'une politique d'immigration qui accepte une plus grande palette de personnes, les personnes ont une gamme d'attentes tout aussi large. À ce titre, elles sont plus susceptibles d'être satisfaites par les possibilités qu'offre le Canada.

« L'échec d'une politique axée sur le volet économique réside en partie sur le fait qu'en faisant venir ici les employés très prometteurs ces derniers ont le sentiment qu'ils seront aussi des employés très prometteurs au Canada, explique M. Ramos. Lorsque cela ne se produit pas – et de nombreuses études ont montré que les attestations d'études, les compétences et les diplômes perdent de leur valeur – une grande déception en résulte. »

## **L'importance de la migration économique demeure**

Entrepreneur social et stratège des médias numériques, Nazar Poladian est venu au Canada à titre de réfugié syrien en septembre 2015 après un séjour de trois au Liban.

Cet homme de 25 ans, qui réside maintenant dans la communauté de Scarborough à Toronto, déclare qu'il est important de ne pas voir les réfugiés comme une catégorie monolithique; ils ont différentes compétences et capacités comme tous les autres immigrants.

M. Poladian, qui se décrit comme un « réfugié qualifié », explique que des démarches approfondies avant d'immigrer lui ont permis de dénicher des possibilités d'emploi et entrepreneuriale significatives peu après son arrivée au Canada. Il affirme que la préparation des réfugiés avant leur immigration leur assurera une intégration plus efficace sur le marché du travail canadien.

« Ces réfugiés, comme moi, peuvent devenir des ponts importants en matière de transfert économique et commercial et des ambassadeurs des produits et services canadiens, dit-il. La communauté devrait décider du type de réfugiés qu'elle souhaite accepter. »

D'après la porte-parole conservatrice en matière d'immigration, Michelle Rempel, le Canada ne peut pas se permettre de réduire le nombre d'immigrants économiques tout en augmentant le nombre total d'immigrants et les autres volets d'immigration. À la suite du lancement du plan en matière d'immigration, elle a déclaré qu'elle ne comprenait pas les coupures apportées à la catégorie des immigrants économiques alors que l'économie du pays ralentit et que sa population vieillit.

M. Ramos affirme que le gouvernement doit procéder avec prudence et examiner les critiques.

« Il faudrait tenir compte de certaines critiques; on ne peut pas non plus se détourner complètement de la migration économique, dit-il. Elle jouera toujours un rôle important dans le portfolio de l'immigration du Canada. »

Source : [CanadianImmigrant.ca](http://CanadianImmigrant.ca)



## L'ARMÉE POURRAIT AIDER À L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS SELON M. MCCALLUM

---

OTTAWA — Des discussions ont présentement lieu avec l'armée sur l'aide qu'elle pourrait apporter dans le cadre de l'accueil de plusieurs autres milliers de réfugiés syriens au Canada maintenant que le gouvernement libéral semble accélérer ses efforts pour tenir sa promesse faite aux groupes privés de parrainage.

Du personnel en fonction et à la retraite du ministère de l'Immigration est prêt à partir à l'étranger ce mois-ci pour traiter les centaines de demandes présentées par les groupes privés de tout le Canada, a affirmé mercredi le ministre de l'Immigration John McCallum.

« Nous faisons tout notre possible pour respecter notre engagement de faire venir les réfugiés pour lesquels une demande a été présentée avant le 30 mars », a expliqué M. McCallum. Le ministre s'est engagé auprès des groupes privés à accueillir jusqu'à 10 000 Syriens d'ici la fin de cette année ou au début de l'année prochaine, une réponse au tollé soulevé par la décision du gouvernement de mettre fin au programme de réinstallation massive des réfugiés et de revenir à un traitement des demandes beaucoup plus lent. Des centaines de groupes ont protesté, arguant qu'ils avaient réuni des milliers de dollars, loué des appartements et mis en place d'autres soutiens pour les Syriens pensant que même si le transport aérien à grande échelle prenait fin, l'aide aux Syriens demeurerait une priorité du gouvernement.

Le fait qu'il faudrait plus d'un an pour faire venir les réfugiés a créé de la frustration chez plusieurs groupes.

Le gouvernement a réinstallé 25 000 réfugiés syriens au Canada entre novembre et la fin février en déployant des centaines d'employés à l'étranger pour traiter les demandes, y compris des membres des Forces canadiennes qui ont aidé à mener les contrôles de santé et de sécurité.

Nous n'avons pas encore décidé du rôle que pourrait jouer l'armée dans cette deuxième phase, a affirmé M. McCallum.

« Je ne sais pas si le personnel de l'armée retournera à l'étranger ou pas, mais le personnel de mon ministère mène des discussions étroites avec eux, et certaines personnes à la retraite vont certainement y retourner ce mois-ci », a-t-il ajouté.

Des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas faire de commentaires sur l'aide qu'ils sont prêts à fournir.

Depuis la fin février, 1859 réfugiés syriens sont arrivés au Canada – chiffre qui a été atteint en juste quelques jours à un certain moment dans le cadre de l'engagement pris par les Libéraux.

Un des problèmes majeurs résultant de la hausse soudaine des arrivées en lien avec cet engagement semble se résorber : environ 93 pour cent des réfugiés pris en charge par le gouvernement libéral sont maintenant dans un logement permanent.

# DANS L'ACTUALITÉ

À Ottawa, ce jalon a été atteint le 14 avril, et maintenant l'attention est portée sur la nécessité de s'assurer que les personnes puissent garder les logements qu'ils ont trouvés. « Les familles nouvellement arrivées sont déjà représentées de manière disproportionnée dans nos centres d'hébergement de familles », a déclaré Carl Nicholson, directeur général du Centre catholique pour immigrants.

« Nous devons absolument nous efforce d'aider cette nouvelle et importante communauté de nouveaux arrivants pour éviter d'avoir recours au soutien des centres d'hébergement. » Son organisme ainsi que deux autres à Ottawa ont reçu mercredi une subvention de 450 000 \$ du Fonds d'accueil des réfugiés des Fondations communautaires du Canada, un fonds constitué de dons des entreprises Manulife, CN et GM. Une partie de l'argent sera consacré aux subventions de loyers et le reste aux initiatives en matière de santé mentale et aux programmes d'aide aux Syriens pour trouver un emploi.

Source : thespec.com



## UN YMCA EN NOUVELLE-ÉCOSSE ÉTEND SON PROGRAMME POUR AIDER PLUS D'IMMIGRANTS

Un programme d'établissement pour les immigrants géré par le YMCA a étendu ses activités à Port Hawkesbury et Kentville en Nouvelle-Écosse. Y Reach a des bureaux dans toute la province de Sydney à Yarmouth et offre de l'aide aux immigrants depuis 1991, aux dires de Barbara Miller Nix, directrice de l'exploitation du YMCA. Une personne a été embauchée pour Kentville et Port Hawkesbury, a-t-elle affirmé, et commencera son emploi au début de mai. Y Reach, qui travaille en collaboration avec d'autres groupes communautaires et parrains, a un vaste mandat a déclaré Mme Miller Nix. « Nous nous assurons que les nouveaux membres de notre communauté ont le soutien nécessaire pour s'installer dans leur maison, mais aussi pour se faire des amis dans la communauté », a-t-elle dit.

### Un cheminement parsemé de difficultés

Elle a ajouté que le Y se focalise particulièrement à aider les enfants d'immigrants à s'intégrer dans le système scolaire et à les diriger vers des programmes parascolaires où ils peuvent rencontrer d'autres personnes.

Le Y collabore aussi activement avec des partenaires communautaires dans le domaine de la formation en anglais pour tous les groupes d'âge. Rob Martin, coordonnateur du Y Reach pour la communauté urbaine de cap Breton a expliqué que son centre à Sydney aide des personnes de 23 nationalités différentes.

« Souvent les immigrants éprouvent des difficultés dans le cheminement qu'ils parcourent », affirme M. Martin. Il aide les immigrants dans différentes tâches, telles que la création d'un curriculum vitae, la recherche d'emploi ou l'obtention du permis de conduire.

### À la recherche d'une bicyclette

Il se souvient du cas d'un immigrant originaire de la Chine venu travailler comme technicien de laboratoire dans un hôpital de Sydney.

Il n'avait pas de voiture et s'inquiétait du fait que les transports en commun ne fonctionnaient pas à toute heure comme c'était le cas chez lui, a raconté M. Martin. « Il m'a demandé de l'aider à trouver une bicyclette », a-t-il ri. Cela n'a pas posé de problème puisque c'était le début de l'été, et il est allé au travail tous les jours en bicyclette. Plus tard M. Martin l'a aidé à trouver une voiture, et avec l'aide de partenaires de la communauté il a pu le mettre en lien avec des groupes pour qu'il ait une vie sociale.

Pour ce qui est de la vague récente de réfugiés syriens, M. Martin affirme qu'en dehors de quelques exceptions, les parrains privés ont pris soin de la plupart des aspects du processus d'établissement.

Dans la région d'Halifax, Mme Miller Nix a déclaré que le programme Y Reach a pu aider environ 800 réfugiés syriens.

Source : CBC.ca

### Restez en contact



5500 North Service Rd., bureau 1002 | Burlington | ON | L7L 6W6  
Tél. : 1-877-836-7543 Fax : 1-877-315-9868  
[www.icrc-crcic.ca](http://www.icrc-crcic.ca) | [info@icrc-crcic.ca](mailto:info@icrc-crcic.ca)

